

AVIS IMPORTANT

Cher(ère) Client(e),

Par la présente nous vous communiquons ci-dessous, suite à l'augmentation indiciaire de **2,5%** à partir du **1^{er} Juin 2026**, le **nouveau salaire social minimum** en application des articles L.223-1 et L.222-4 du Code du travail.

Nouveau salaire social minimum pour travailleurs non-qualifiés, indice 992,24

18 ans accomplis:

mensuel brut: 2.771,33 eur
horaire brut: 16,0192 eur

17 ans accomplis: 80%

mensuel brut: 2.217,06 eur
horaire brut: 12,8154 eur

de 15 à 16 ans: 75%

mensuel brut: 2.078,49 eur
horaire brut: 12,0144 eur

Nouveau salaire social minimum pour travailleurs qualifiés, indice 992,24

mensuel brut: 3.325,59 eur
horaire brut: 19,2231 eur

Nous tenons compte de cette adaptation lors du calcul de tous vos salaires à partir du mois de Juin 2026.

Le plafond cotisable mensuel de la Caisse nationale de Santé et Caisse de Pension au 1^{er} juin 2026 est de 13.856,63 €.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, cher(ère) client(e), l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

FICEL SALAIRES SA